

du 18/10/2011

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	9

L'an deux mille onze et le dix huit octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Enfouissement des réseaux
électriques de Rieutort
d'Aubrac

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Urbain VIGIER

Absents :

Procuration : Mr Jacques THIOT à Mr Eric MALHERBE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le projet de mise en discrétion des réseaux électriques de Rieutort d'Aubrac s'élève à la somme totale de 90 932.53 € T.T.C, y compris le génie civil. Le SDEE donne une participation de 65 583.77 €, il reste donc à la charge de commune la somme de 25 348.76 €

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 13 octobre 2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
18/10/2011
Le Maire

- Décide d'accepter le montant proposé par le SDEE d'un montant de 90 932.53 €.T.T.C. avec une participation du SDEE d'un montant de 65 583.77 €, et donc reste à la charge de la commune une somme de 25 348.76 €
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document en rapport avec cette affaire et l'autorise à payer la facture.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 18/10/2011

et publication ou
notification
le 18/10/2011